

## Appel à candidatures permanent « économie circulaire et innovation sociale »



### Règlement

### Édition 2017-2018

---

L'appel à candidatures (AAC) est ouvert à compter du  
1<sup>er</sup> novembre 2016 et se clôture le 31 décembre 2018

Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à candidatures.

Ils seront instruits au fil de l'eau et dans la limite des fonds disponibles.

Le présent document décrit les modalités de l'AAC « économie circulaire et innovation sociale ».

Le règlement de l'appel à candidatures « économie circulaire et innovation sociale » est disponible :  
-à l'adresse suivante : <http://bit.ly/leseconautes>  
-sur demande, par mail ou téléphone auprès de *Les écoNautes* (voir contact à la fin du document)



## Sommaire

Le préambule.....	2
1. L'objet de l'appel à candidature « économie circulaire et innovation sociale ».....	3
2. Les objectifs.....	3
3. L'organisation et le financement des projets.....	3
L'organisation du projet.....	3
Le financement des projets.....	4
4. Le processus de sélection et d'instruction.....	5
Les sélections.....	5
L'instruction.....	5
Le versement de l'aide.....	5
5. Les modalités de réponse.....	5
6. La procédure de suivi.....	6
L'état d'avancement du projet.....	6
La communication.....	6

## Le préambule

Lauréat national parmi une centaine de candidatures dans le cadre de l'appel à projets 2015 de l'Etat pour le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE),

le Pôle territorial de coopération économique, *Les écoNautes* est porté sur notre territoire par RÉSO solidaire et co-animé par écoorigin, en partenariat avec l'École des Métiers de l'Environnement et Rennes Métropole.

Sur le modèle des Pôles de Compétitivité, il vise à développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à travers des coopérations avec le secteur économique, l'enseignement supérieur et la recherche sur les champs de l'innovation sociale, la construction durable et l'économie circulaire.

*Les écoNautes* ont pour objectif de faire émerger et d'accompagner sur le Bassin rennais (pays de Brocéliande, pays des Vallons de Vilaine et pays de Rennes) les projets collaboratifs entre entreprises ESS, entreprises et établissements de recherche en lien avec les acteurs-ressources du territoire.

Les principales missions de *Les écoNautes* : accueil-diagnostic des projets, mise en réseau avec des partenaires et/ou des structures d'accompagnement, conférences, ateliers et formations, recherche de financement, capitalisation et communication ...

*Les écoNautes* ont ainsi choisi de créer un fond de financement destiné à faciliter la mise œuvre de projets collaboratifs sur leur territoire par le biais d'avances remboursables. Le remboursement des sommes allouées viendra réalimenter le fond et assurer le financement de nouveaux projets. Un partenariat avec Bretagne Active a été établi pour la gestion de ce fond.

## 1. L'objet de l'appel à candidatures « économie circulaire et innovation sociale »

*Les écoNautes* ont choisi de promouvoir à travers le présent AAC des **actions innovantes dans le domaine de la valorisation des matières issues des activités du territoire et de la prévention de leur production** en privilégiant 3 axes :

- ressources : éco conception, matériaux bio-sourcés, matières renouvelables...
- réemploi : matériaux et ressources réutilisables, réparation, up-cycling...
- recyclage : valorisation, transformation matières et matériaux...

Cet AAC vise ainsi à couvrir de nouveaux besoins ou des besoins non encore satisfaits et à leur permettre de trouver un modèle de développement pérenne.

## 2. Les objectifs

Les projets attendus viseront à :

- L'éco-conception de produits et/ou de services,
- La conception de nouveaux matériaux renouvelables

ou contribueront à économiser les ressources du territoire par la conception, le développement ou la mise en œuvre de services ou d'organisations destinés à :

- L'utilisation de matériaux bio-sourcés et de matières renouvelables en remplacement de matières non renouvelables
- La lutte contre le gaspillage
- L'amélioration, optimisation de la collecte et du tri des produits et matières récupérables
- La réparation, réemploi des produits et matières récupérés, changement d'usage, up-cycling
- Le recyclage et transformation des produits et matières récupérés

## 3. L'organisation et le financement des projets

### L'organisation du projet

Les projets attendus seront impérativement collaboratifs (minimum 2 partenaires) et seront portés par un coordonnateur qui sera l'interlocuteur privilégié de *Les écoNautes*. Par souci d'efficacité, il est toutefois recommandé de limiter le nombre de partenaires au sein du consortium (une dizaine maximum).

Le consortium comprendra au minimum deux entreprises dont une entreprise de l'ESS.

Les établissements d'enseignement, de recherche et les collectivités territoriales peuvent être partenaires du projet.

Il est recommandé de formaliser le consortium par une convention ou un accord signé par les partenaires.<sup>1</sup>

## Le financement des projets

### Les coûts éligibles

Les dépenses éligibles concernent la gestion de projet ainsi que les phases de faisabilité et de mise sur le marché :

- Ressources humaines : salaire(s) chargé(s) et environnementé(s) (15% de charges fixes) : d'un chef de projet dédié, d'un salarié d'un ou deux partenaires, d'un commercial...
- Etudes de faisabilité : études de marché, études techniques, ...
- Prototypage ou expérimentation

L'assiette éligible et le montant de l'aide seront déterminés par projet indépendamment du nombre de partenaires concernés, mais l'aide pourra être versée à plusieurs des partenaires du consortium.

Pour les établissements de recherche, seuls les coûts supplémentaires imputables au projet sont éligibles.

Chaque projet ne pourra être aidé qu'une seule fois au titre de cet appel à candidatures « économie circulaire et innovation sociale ».

### Les modalités des aides

Dans le cadre de cet AAC, deux modes de financement sont proposés :

- Avance remboursable en cas de succès<sup>2</sup> avec différé de remboursement envisageable
- Subvention en abondement de l'avance remboursable

Les projets doivent au plus tard démarrer dans les 6 mois qui suivent l'attribution de l'aide.

Taux des aides proposées

Aide financière	Taux	Plafond de l'aide
Avance remboursable	40% des dépenses éligibles du projet	25 000 €
Subvention	20% du montant de l'avance remboursable	5 000 €

Exemple :

Si le budget du projet est de 50 000€, l'avance remboursable pourra être de 20 000€ et la subvention pourra atteindre 4 000€.

Les écoNautes sont en partenariat avec Bretagne Active pour gérer ce fond.

<sup>1</sup> Un guide pour réaliser un accord de consortium est disponible sur la page <http://bit.ly/leseconautes>

<sup>2</sup> Les critères de succès du projet seront convenus entre Les écoNautes et les porteurs de projets pendant la phase d'instruction du projet, sur la base de propositions formulées dans la candidature. Ces critères de succès devront comporter des indicateurs économiques, comme par exemple le chiffre d'affaire développé par une ou des parties prenantes du projet, le nombre d'emploi, les marges unitaires sur vente de produits...

## 4. Le processus de sélection et d'instruction

### Les sélections

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Adéquation du projet avec les objectifs de *Les écoNautes*
- Pertinence et adéquation du volet collaboratif : pertinence des partenariats, organisation du projet, gouvernance ...
- Contenu innovant du projet notamment sur les aspects innovation sociale
- Pertinence du modèle économique : objectifs commerciaux, chiffre d'affaire prévisionnel
- Impacts environnementaux notamment sur la prévention et la valorisation des matières
- Impacts sociaux dont le maintien et la création d'emplois
- Bénéfices attendus pour l'écosystème territorial
- Effet de levier de l'accompagnement financier

### L'instruction

Le comité d'instruction se réunit plusieurs fois dans l'année en fonction des projets déposés.

Une réponse sera apportée au coordonnateur du projet sous 2 mois.

### Le versement de l'aide

Une notification et une convention « avance remboursable *Les écoNautes* » seront adressées au coordonnateur.

A réception de la convention signée, le versement de l'aide interviendra dans un délai de 4 à 6 semaines à dater de la réception de la convention signée.

## 5. Les modalités de réponse

Le **dossier de candidature** est à retirer auprès de :

Elodie DUVAL, coordinatrice technique *Les écoNautes*  
02 99 26 34 60 / 06 32 68 21 23  
les.econautes@resosolidaire.org

Le **dossier de candidature complété** est à adresser par courrier ou par mail en format pdf à :

RÉSO solidaire / *Les écoNautes*  
Maison de l'économie sociale et solidaire  
15 rue Martenot  
35000 Rennes  
les.econautes@resosolidaire.org

## 6. La procédure de suivi

### L'état d'avancement du projet

Il vous sera demandé un état d'avancement du projet tous les 6 mois comprenant :

- un descriptif des actions mises en œuvre et des résultats
- un récapitulatif des dépenses engagées
- une feuille de route pour la période suivante / perspectives

et un document bilan à la clôture du projet.

Nous vous demanderons également de nous informer de toutes modifications d'ordre administratif ou financier de l'ensemble des structures parties prenantes du projet pendant la durée de la convention.

### La communication

Les candidats acceptent de rendre public leur projet par une présence sur Internet ou les publications de *Les écoNautes*.

#### LES ÉCONAUTES

RÉSO solidaire · Maison de l'économie sociale et solidaire  
15 rue Martenot · 35000 Rennes

les.econautes@resosolidaire.org

02 99 26 34 60

Béatrice Feltmann · 06 74 00 43 87  
Laurent Prieur · 06 88 89 69 04

/ econautes



**PTCE**  
Pôles territoriaux  
de coopération économique

